

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Autorité de Régulation de la Poste et des  
Communications Electroniques



Direction Générale des Douanes



## ENGAGEMENT POUR LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLON AUX FINS D'HOMOLOGATION

Je soussigné (e) (M/M<sup>me</sup>).....né(e) le.....à....., demeurant à.....titulaire d'une carte nationale d'identité n°.....délivrée le.....et agissant en ma qualité de représentant légal de....., titulaire d'un registre de commerce n°.....et NIF..... m'engage par la présente, à prélever un échantillon de l'équipement terminal ou de l'installation radioélectrique désigné dans le tableau ci-dessous, auprès des services des douanes de.....<sup>(1)</sup>, et le déposer dans un **délaï n'excédant pas huit (8) jours** à compter de la date de son prélèvement, auprès des services de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), pour les besoins d'homologation et le restituer aux services des douanes concernés, dans un délai maximal de **cinq (5) jours ouvrables** à compter de sa date de restitution par l'ARPCE, pour finaliser les procédures douanières.

Nature	
Marque	
Modèle	
Numéro de série	
Pays de fabrication	

Fait à....., le.....

(Signature et cachet de l'opérateur)

(1) Préciser le bureau de douane du lieu de prélèvement de l'échantillon.

### FICHE NAVETTE DE L'ECHANTILLON

Case n°01 réservées à l'ARPCE		Case n°02 réservées à la Douane
<p><b>Réception du dossier d'homologation par l'ARPCE</b></p> <p>Dossier .....n° du.....</p> <p>(date et signature)</p>		<p><b>Prélèvement d'échantillons auprès des douanes</b></p> <p>Déclaration n° ..... du .....</p> <p>Scellé douanier n°.....</p> <p>(date et signature)</p>
Case n°03 réservées à l'ARPCE	Case n°04 réservées à la Douane	
<p><b>Réception de l'échantillon par l'ARPCE</b></p> <p>Bon n° .....du .....</p> <p>(date et signature)</p>	<p><b>Restitution de l'échantillon par l'ARPCE</b></p> <p>(date et signature)</p>	<p><b>Restitution de l'échantillon aux services des douanes (au plus tard cinq (5) jours à compter de sa restitution par l'ARPCE)</b></p> <p>(date et signature)</p>